

Règlement des études



ÉCOLE DE MUSIQUE

DANSE & THÉÂTRE



Approuvé par délibération du conseil d'administration de l'EPCC le 30 Mai 2023 à 19h.

Le présent règlement des études entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Préambule

L'EPCC Arve en scène est un établissement spécialisé dans l'enseignement des différentes disciplines de la Musique, de la Danse et du Théâtre.

Il a pour objectifs une accessibilité et une formation globale débouchant sur une pratique artistique autonome et de qualité. L'établissement est ouvert au plus grand nombre, enfants et adultes, sans distinction sociale.

Il assure le développement et la promotion des pratiques culturelles et artistiques sur le territoire à travers les enseignements dispensés, à la faveur de projets divers, de mises en situation variées, et de rencontres avec des artistes.

L'ouverture, la curiosité, la découverte des esthétiques et répertoires différents sont encouragées par l'équipe pédagogique.

Elles sont prodiguées à travers une pédagogie adaptée, innovante et transversale, dont les pratiques collectives sont un axe fort.

L'organisation du parcours culturel et artistique est diversifiée, ouverte et construite.

Le passage d'un élève à Arve en Scène doit déboucher à terme sur les propositions suivantes :

- une poursuite d'une pratique autonome en amateur,
- la formation d'un futur public averti et ouvert,
- la structuration de la personnalité et le développement de la sensibilité de chacun,
- l'accompagnement des étudiants vers un enseignement supérieur

La mission principale de l'établissement consiste en la formation de musiciens et/ou danseurs et/ou comédiens amateurs qui participent à la vie culturelle et artistique du territoire.

Cependant, un travail personnel régulier et quotidien permettra une bonne progression tout au long des parcours de formation proposés par l'établissement.

Tout au long de son parcours, l'apprenant est amené à être évalué. Cette évaluation permet à l'élève de se situer, et d'ajuster son orientation. Elle permet de faire le point sur l'ensemble des acquisitions et des connaissances.

Comme la formation, l'évaluation est globale. Elle est réalisée de manière continue par l'équipe pédagogique, lors de prestations publiques, et lors d'examens de fin de cycle.

Ce règlement des études a pour but de fixer les objectifs, les contenus et les modes d'évaluation de chaque cycle.

A ce titre, il peut être amené à être modifié.

Le Conseil Pédagogique, instance de concertation, peut examiner les situations particulières qui ne rentrent pas dans le cadre de ce règlement des études.

Il émet un avis, la décision revenant au Directeur.

EPCC Arve en Scène
Règlement des Etudes



Table des matières

1) Textes de références	6
2) L'équipe pédagogique	6
3) L'élève acteur	6
4) Organisation en Parcours et en Cycles	7
Les Cycles.....	9
5) Admissions	11
6) Mesures particulières	11
7) Evaluation	12
8) Les dispositifs	14
9) Organisation des cursus	16
Eveil – Initiation.....	16
Musique.....	20
1. Pratique Instrumentale.....	25
2. Voix.....	26
3. Formation Musicale.....	27
4. Pratiques Collectives.....	28
Danse.....	32
Théâtre.....	36
Parcours Adapté.....	39
Troubles de l'apprentissage	39
Situations de handicap	39
10) Duonet	42
11) Application du règlement des études	43

1) Textes de références

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en Musique, Danse et Théâtre élaborée par le ministère de la culture en 2011.
- Les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial en Musique, Danse et Théâtre.
- Le Schéma Départemental des Etablissements d'Enseignement Artistique de Haute-Savoie.

2) L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est formée de l'ensemble des professionnels enseignants qui guident, accompagnent et encadrent l'élève. Cette équipe est donc potentiellement amenée à évoluer tout au long du parcours de l'élève.

Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement et garantit la cohérence des différents parcours au sein de l'établissement.

3) L'élève acteur

La pratique d'un Art est par essence exigeante ; elle s'adresse à l'être humain dans toutes ses dimensions et doit conduire à son épanouissement et à son émancipation. L'élève doit construire son savoir et acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'autoévaluer. C'est dans ce but que l'on donnera à l'apprenti artiste

les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'appropriier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

L'engagement à Arve en Scène implique donc une assiduité et la participation sans faille aux manifestations qui font partie intégrante de la formation. Se référer au règlement intérieur concernant les absences.

4) Organisation en Parcours et en Cycles

L'enseignement artistique tel que proposé à Arve en Scène se présente comme un parcours comprenant :

- Cours réguliers
- Pratiques collectives
- Présentations en public
- Ateliers / stages
- Rencontres / échanges avec des artistes

Tout au long de son parcours, l'élève sera ainsi un acteur et un spectateur privilégié de l'action culturelle de l'établissement et de ses partenaires. La formation d'un élève se présente donc sous des facettes très différentes alliant des temps longs et très structurés, des temps de projets intenses et dynamiques ainsi que des temps plus courts de rencontres et d'expérimentations. Ce sont toutes ces étapes du parcours qui vont s'articuler sous la férule de l'équipe pédagogique pour interagir et construire une formation artistique globale qui repose essentiellement sur l'appropriation et la fusion de ces différentes parties en un tout personnel et cohérent.

D'une façon plus pragmatique, l'inscription à une dominante entraînera la participation aux disciplines associées et complémentaires. Celle-ci implique une assiduité aussi bien en cours

qu'aux diverses manifestations ou rendez-vous.

Les éventuelles absences se devront d'être motivées à la fois auprès du professeur et de l'administration.

En référence aux normes définies par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture et de la Communication, le cursus des études de la Musique, de la Danse et du Théâtre est organisé en cycles. Ces cycles sont éventuellement précédés d'une initiation ou d'ateliers découverte, et suivis, selon les disciplines, d'une pratique en parcours personnalisé.

Les cycles permettent de cadrer le parcours de l'élève avec un niveau minimum à atteindre (buts et exigences) en un certain nombre d'années (flexible). Ils jalonnent les grandes étapes de la formation et sont définis par leurs objectifs. La durée maximale de chaque cycle varie selon les disciplines. Cependant, selon le rythme d'acquisition de l'élève et lorsque celui-ci maîtrise les compétences requises, l'enseignant peut le présenter à l'examen de fin de cycle avant l'échéance.

Une année supplémentaire en fin de cycle peut être accordée par la direction sur demande particulière, visée et soutenue par l'enseignant.

Il est important que l'utilisateur soit toujours en parfaite connaissance des objectifs et contenus de la formation. C'est là l'objet des différents documents ou publications de l'EPCC que sont le règlement des études, le règlement intérieur, les fiches d'évaluation ou encore les rencontres parents/professeurs.

Les Cycles

➤ Premier Cycle

Son objectif est de mettre en place les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées de repères, du vocabulaire et des connaissances nécessaires à cette pratique tout en étant adaptées à l'âge ou au profil des élèves. Les contenus et démarches privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation, l'ouverture à la création et aux différents répertoires tout en faisant l'apprentissage des fondamentaux techniques. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est fondamentale.

- En musique, si les pratiques sont essentiellement collectives (ensembles vocaux et instrumentaux, formation musicale) les disciplines instrumentales font l'objet de cours individuels ou en petits groupes de 2 à 3 élèves.
- En danse, les cours sont toujours collectifs et abordent les différentes esthétiques (classique, contemporaine, jazz et street-jazz).
- Pour le théâtre, ce cycle est organisé en deux groupes en fonction des tranches d'âge. T1 correspondant aux élèves de primaire du CE1 au CM2 et le groupe T2 pour les collégiens.

Le 1er cycle peut être une fin en soi comme première expérience cohérente d'une pratique artistique. Cependant, il est communément admis que le réel aboutissement est atteint au cours, ou même à la fin, du 2ème cycle.

➤ Deuxième Cycle

Le 2ème cycle vise à consolider les bases acquises en 1er cycle et à poursuivre le développement musical, chorégraphique ou théâtral en favorisant une bonne ouverture culturelle.

Une certaine autonomie doit naître et croître tout au long de ce cycle tant dans les capacités à émettre un avis, à choisir et à construire une méthode de travail efficace et pertinente. L'élève apprend aussi à tenir sa place et son rôle dans les pratiques collectives.

- En musique et en danse

A partir de la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle, un parcours non diplômant, plus souple et en modules peut-être proposé en Musique et en Danse.

Ce parcours « personnalisé » sans passage d'examen, fait l'objet d'un contrat dans lequel sont formulés les objectifs poursuivis. Une proposition cohérente est alors mise en forme et nécessite de la part de l'élève le respect d'un certain nombre d'engagement : assiduité, travail personnel, participation aux pratiques collectives, manifestations publiques et différents rendez-vous organisés.

En revanche, l'obtention d'un Brevet de fin de 2ème cycle nécessite qu'un ensemble de compétences ait été acquis ; c'est l'objet du cursus complet. Le parcours personnalisé, s'il peut être considéré comme une alternative ponctuelle ne peut en aucun cas conduire à cette échéance.

Au cours de ce cycle, des ateliers sont proposés en complément du cœur d'apprentissage sous forme occasionnelle ou en sessions modulaires. Ces éléments de formation concourent très efficacement à l'atteinte des objectifs précités notamment en matière d'autonomie.

- Pour le théâtre

À partir du 2ème cycle, l'enseignement en Art dramatique se fait dans le groupe T3.

➤ **Perfectionnement**

En musique, le cycle « Perfectionnement » est proposé à la sortie du 2^{ème} cycle, qu'il soit diplômé (BEM) ou personnalisé.

Il s'agit principalement d'un approfondissement des pratiques permettant aux élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études au sein d'un conservatoire, de continuer de progresser en interne avec des objectifs fixés.

➤ **Hors Coursus**

En danse, le cycle « Hors cursus » est proposé à la sortie du 2^{ème} cycle diplômé (BEC) ou à l'issue du 2^{ème} cycle 2^{ème} année pour les élèves ne souhaitant pas suivre un parcours diplômé.

5) Admissions

L'admission des élèves se fait en fonction des places disponibles dans les différentes classes ou pratiques. L'admission de débutants étant également astreinte au nombre de places disponibles, des critères objectifs d'âge ou de nombre de candidatures peuvent être retenus afin d'attribuer les dites places.

6) Mesures particulières

Afin de garantir l'accès du plus grand nombre aux activités proposées et en cas de non-conformité de l'attitude d'un élève (soutien d'assiduité, de

régularité, manque de travail, comportement inapproprié...), la direction pourra prendre des mesures disciplinaires allant de simples avertissements à une exclusion temporaire après avoir alerté les responsables légaux de l'élève à plusieurs reprises.

En cas de récidive ou d'extrémité, le directeur pourra saisir le conseil de discipline, seul habilité à prononcer une exclusion définitive. Se référer au règlement intérieur (article 5).

7) Evaluation

L'évaluation participe au principe même de formation. Elle éclaire l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations, conseils et recommandations.

Elle donne à l'élève les outils d'une prise de distance sur sa pratique afin qu'il mesure ses acquis au regard des objectifs fixés. Il parvient ainsi, au fil de son évolution, à un niveau d'autonomie relatif tout en étant acteur de son propre parcours d'apprentissage.

L'évaluation prend notamment une forme écrite administrative avec le bulletin de fin d'année. La globalisation de cette évaluation tout au long du cycle constitue le contrôle continu. Ce dernier permet à l'enseignant de modifier si nécessaire, et en concertation avec l'élève et ses représentants légaux, ses démarches et contenus et de proposer, le cas échéant, une (ré) orientation. L'évaluation prend enfin une forme certificative. L'établissement délivre à la fin d'un cycle d'études et lorsque l'élève a validé l'ensemble des disciplines qui le composent, un Certificat (fin de 1^{er} Cycle) ou un Brevet (fin de 2^{ème} Cycle).

➤ La fin de 1^{er} Cycle

La direction de l'établissement peut sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique et après avis du jury :

- Valider le passage en 2^{ème} cycle
- Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées
- Proposer une réorientation vers une autre filière
- Prononcer la fin des études au sein de l'établissement

➤ La fin de 2^{ème} Cycle

La direction peut sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury (*examen au niveau départemental*) :

- Valider le passage en « Perfectionnement »
- Proposer une année supplémentaire pour renforcement des acquis dans la limite du nombre d'années autorisées
- Remettre une validation des enseignements suivis qui atteste de la scolarité suivie et du niveau atteint par l'élève.
- Prononcer la fin des études au sein de l'établissement

Dans tous les cas un avis est émis sur l'orientation de l'élève.

8) Les dispositifs

a) Les horaires traditionnels, généralement en cours du soir

Les études résultent de la participation des élèves à trois activités fondamentales, complémentaires et indissociables :

1. **La pratique collective** (ensembles instrumentaux ou vocaux, créations chorégraphiques...)
2. **La pratique d'une discipline dominante** (instrumentale, vocale ou chorégraphique)
3. **La formation musicale** (culture, sensibilisation, étude des codes et langages)

b) Orchestre à l'école / Classes passerelles

Les villes de Cluses et Thyez mettent en place des projets d'orchestres à l'école dans les différents groupes scolaires des deux communes. La classe est alors transformée en orchestre.

Un cursus spécifique a été mis en place, pour permettre aux enfants de poursuivre l'apprentissage entamé dans ce cadre, au sein de l'établissement d'enseignement artistique partenaire des projets.

Option A : dès la seconde année du projet OAE (2 ans)

- cours de formation musicale : 30 min pour aborder le rythme, les notes, la théorie
- orchestre : orchestre junior à vents (1h) ou à cordes (1h30) selon l'instrument pratiqué.

Percussions & Vents (clarinette, flûte, saxophone, trompette, trombone, tuba)
Cordes (alto, piano, violon, violoncelle, contrebasse)

L'élève utilise l'instrument fourni par l'OAE.

EPCC Arve en Scène
Règlement des Etudes

Option B : dès la seconde année du projet OAE (2 ans) ou après la fin du projet OAE (1 an)

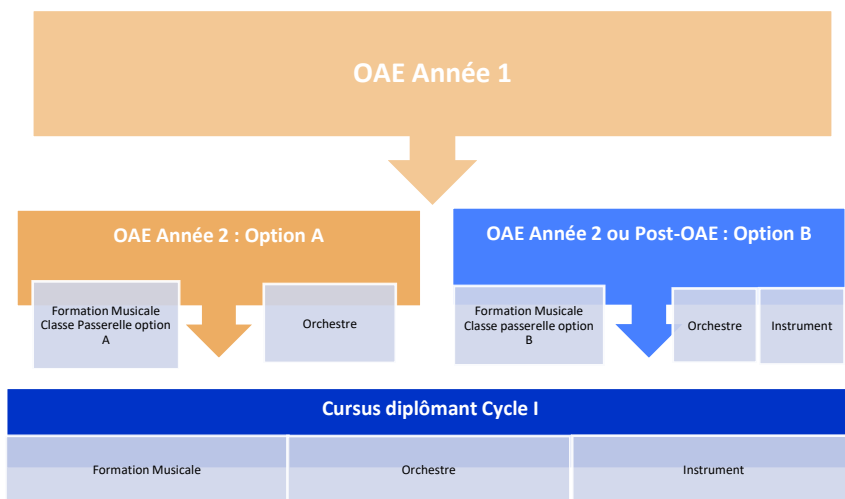
- cours de formation musicale : 45 min pour aborder le rythme, les notes, la théorie
- orchestre : orchestre junior à vents (1h) ou à cordes (1h30) selon l'instrument pratiqué.

Percussions & Vents (clarinette, flûte, saxophone, trompette, trombone, tuba)
Cordes (alto, piano, violon, violoncelle, contrebasse)

- cours d'instrument : par pupitre 30 min à 2 ou 45 minutes à 3. Le créneau horaire est à définir avec l'enseignant à la rentrée.

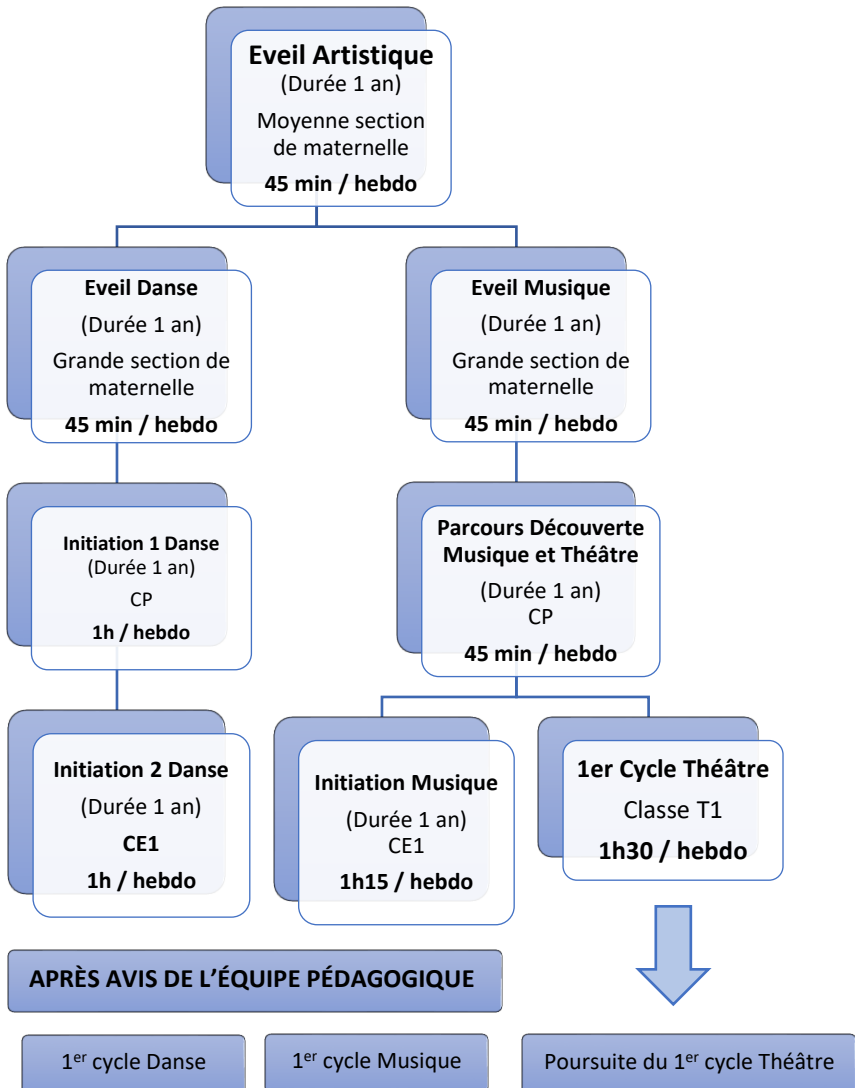
Si l'élève est en cours du projet OAE, il utilise l'instrument fourni par l'OAE.
Sinon, l'instrument de musique est fourni à l'élève gratuitement, entretien annuel compris.

En fonction de sa progression, l'élève pourra intégrer à l'issue de ce dispositif un cursus diplômant en deuxième ou troisième année du cycle I.



9) Organisation des cursus

Eveil – Initiation



➤ **Eveil Artistique « moyenne section de maternelle »**

Par l'éveil artistique, l'enfant de 4 à 5 ans goûte à la matière artistique et aborde des pratiques qui éduquent les sens et développent des aptitudes, par la mise en relation du corps avec le monde sonore, avec le mouvement et l'espace. L'enfant pratique le chant en groupe ainsi que des activités corporelles et d'expression artistique.

Admission : par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles.

Organisation : 45 min en cours collectif (l'année est divisée en deux temps : 16 séances d'éveil musical puis 16 séances d'éveil corporel, ou inversement)

Poursuite du parcours : admission automatique en Eveil Musique ou Eveil Danse

➤ **Eveil Musique / Eveil Danse « grande section de maternelle »**

En Musique et en Danse, cette phase permet à l'enfant de s'initier dès 6 ans à la pratique choisie : vocale, instrumentale ou chorégraphique. L'enfant fait connaissance avec la musique ou la danse, avec l'établissement et apprend à se situer dans un contexte collectif. Il n'a pas d'obligation de résultat et se familiarise progressivement avec de nouvelles sensations, perceptions ainsi qu'avec un vocabulaire artistique. Durant cette période, les enseignants évaluent les aptitudes ou adéquations générales avec la pratique et en informent les parents.

Admission : par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles. Priorité donnée aux élèves ayant suivi l'Eveil Artistique.

EPCC Arve en Scène
Règlement des Etudes

Organisation : 45 min en cours collectif

Poursuite du parcours : admission automatique en Classe Découverte Instrumentale ou Initiation Danse

- **Parcours découverte « CP (et CE1-CE2 ne sachant pas quel instrument commencer) »**

Découverte des instruments de musique et du théâtre par le biais de l'orchestre : Vents et Cordes / Théâtre
Chaque groupe, composé de 12 élèves, forme pendant 12 semaines un orchestre

- De la rentrée de septembre à Noël
- De Janvier à Pâques

Durant la dernière période, d'Avril à Juin : Les élèves réessaient leur instrument favori.

Admission : par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles. Priorité donnée aux élèves ayant suivi l'Eveil

Organisation : 45 min en cours collectif

Poursuite du parcours : En musique, choix d'un instrument et admission automatique en Initiation. En théâtre, passage dans la classe T1.

➤ **Initiation Danse 1 et 2 « CP et CE1 »**

Approfondissement du contenu des cours d'éveil.

Apprentissage des notions fondamentales communes aux danses enseignées en cycle 1 (positions, mouvements). À l'issue de cette initiation, l'accès au 1er cycle se fait après avis concerté des parents et de l'équipe pédagogique.

Admission : par ordre d'arrivée des dossiers et selon les places disponibles. Priorité donnée aux élèves ayant suivi l'Eveil. Certificat médical obligatoire (aptitude à pratiquer la danse)

Organisation : 1h en cours collectif

Poursuite du parcours : passage en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique

➤ **Initiation musique « CE1 »**

Approfondissement de la découverte de l'instrument choisi par le biais d'un cours par groupe de 2 élèves pour 30 minutes ou 3 élèves pour 45 minutes hebdomadaire et découverte de la formation musicale 45 minutes.

Admission : par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles. Priorité donnée aux élèves ayant suivi la Classe découverte instrumentale

Organisation : 45 min en cours collectif FM/orchestre + 30 min à 2 ou 45 min à 3 élèves

Poursuite du parcours : Passage en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique.

Musique

Tableau synthétique des études musicales

Cycle 1 (Durée de 3 à 5 ans) A partir du CE2	
<ul style="list-style-type: none">- Cours d'instrument 30 min par élève ou 1h à deux.- Cours de formation musicale (FM) 1h, obligatoire- Pratique collective et/ou participation à des projets collectifs obligatoires	
Cycle 2 (Durée 2 ans)	
<ul style="list-style-type: none">- Cours d'instrument 45 min par élève- Cours de formation musicale (FM) 1h, obligatoire- Pratique collective et/ou participation à des projets collectifs obligatoires	
Cycle 2 Diplômant (Durée de 1 à 3 ans)	Cycle 2 Personnalisé (Durée de 1 à 3 ans)
<ul style="list-style-type: none">- Cours d'instrument 45 min par élève- Cours de formation musicale 1h30- Pratique collective et/ou participation à des projets collectifs obligatoires	<ul style="list-style-type: none">- Cours d'instrument 45 min par élève- Pratique collective et/ou participation à des projets collectifs obligatoires
Perfectionnement	
<ul style="list-style-type: none">- Cours d'instrument 45 min par élève- Pratique collective et/ou participation à des projets collectifs obligatoires	

➤ **Conditions d'accès**

1er cycle (durée entre 3 et 5 ans), noté 1C1 à 1C5 : Enfants à partir de 8-9 ans (CE2)

- Sur avis des enseignants pour les élèves issus du cycle initiation

2ème cycle (tronc commun : durée 2 ans), noté 2C1 à 2C2 :

- Admission après réussite de l'examen de fin de cycle I
- Admission à l'issue d'une audition d'entrée en septembre pour les élèves extérieurs

2ème cycle diplômant (durée entre 1 et 3 ans), noté 2C3 à 2C5 :

- Admission après avis du professeur sur le choix de l'élève

2ème cycle personnalisé (durée entre 1 et 3 ans), noté 2C3P à 2C5P :

- Admission après avis du professeur sur le choix de l'élève

Perfectionnement :

- Admission après l'obtention du BEM (fin de 2^{ème} cycle)
- Admission après la fin du Parcours personnalisé
- Admission pour les élèves extérieurs et adultes en fonction des places disponibles

➤ **Organisation des études**

La musique d'ensemble sera le cadre privilégié de la future pratique en amateur de l'élève, c'est pourquoi les pratiques collectives s'affirment comme l'élément central de son parcours.

Les deux spécialités instrument/voix et formation musicale en sont les principaux satellites.

L'EPCC Arve en scène dispense une formation musicale globale composée de plusieurs matières spécifiques et complémentaires non divisibles (Formation musicale, formation instrumentale et pratiques collectives). Le suivi de l'ensemble de ces matières est obligatoire pour tous les élèves de l'établissement jusqu'à la fin de la 2^{ème} année de cycle 2.

➤ **Modes d'évaluation**

À l'intérieur d'un cycle, l'évaluation se fait sur la base du contrôle continu. Une appréciation de fin d'année est rédigée par le professeur sur Duonet.

Excepté à la fin de la 3^{ème} année de 1^{er} cycle où l'élève doit passer un examen interne. Il permet de préparer l'élève au passage d'examen devant un jury et de faire le point sur l'avancée des objectifs de fin de cycle. Ainsi, l'élève peut obtenir une année supplémentaire dans le cycle si jamais le niveau requis n'est pas atteint.

L'évaluation est effectuée sous forme d'examens de fin de cycles. La décision de présenter un candidat à l'examen est prise en concertation élève/parents/enseignants/direction. Les élèves sont présentés aux examens en situation de "réussite"

L'échéance : au plus tard en 5^{ème} année, l'élève se présente à l'examen. Une année supplémentaire peut être accordée par dérogation si nécessaire.

Fin de 1er cycle: contrôle continu et examen de fin de cycle devant un jury extérieur.

1) Epreuves instrumentales : 1 pièce imposée + 1 pièce libre au choix de l'élève en Musique de Chambre

Distribution des morceaux 8 semaines avant la date de l'examen.

L'élève présente lui-même son programme au jury.

2) Epreuves instrumentales spécifiques « Percussions » :

- 1 pièce de Batterie - avec accompagnement CD ou piano ou soliste
- 1 pièce de Clavier de percussion - avec accompagnement CD ou piano ou soliste

- 1 pièce de Timbales - avec accompagnement CD ou piano ou soliste
Possibilité de présenter une pièce de multi-percussion (mélange des familles)

- En option, en fonction de la capacité des élèves : 1 pièce de Caisse-Claire - avec accompagnement CD ou piano ou soliste

Distribution des morceaux 12 à 10 semaines avant la date de l'examen.

L'élève présente lui-même son programme au jury.

Fin de 2^{ème} cycle diplômant (BEM) : Contrôle continu et examen départemental.

1) Epreuves instrumentales : 1 pièce choisie dans la liste répertoire de l'instrument + 1 pièce libre d'esthétique différente + 1 projet personnel

L'élève présente lui-même son programme au jury.

2) Épreuves Instruments spécifiques :

« Percussions » : programme sur 3 instruments différents dont obligatoirement claviers (liste répertoire pour 2 et 4 baguettes) et multi percussions comprenant la caisse claire (liste répertoire), le 3^{ème} instrument aux choix : timbales (liste répertoire) ou peaux (choix libre) + projet personnel

« Harpe » : Deux listes distinctes pour grande harpe et harpe celtique.

L'élève présente lui-même son programme au jury.

Fin de 2^{ème} cycle personnalisé : Contrôle continu + possibilité selon le projet de l'élève de passer une évaluation en interne (facultative).

1) Epreuves instrumentales : 1 pièce imposée + 1 projet personnel
L'élève présente lui-même son programme au jury.

2) Épreuves Instruments spécifiques : « Percussions » :

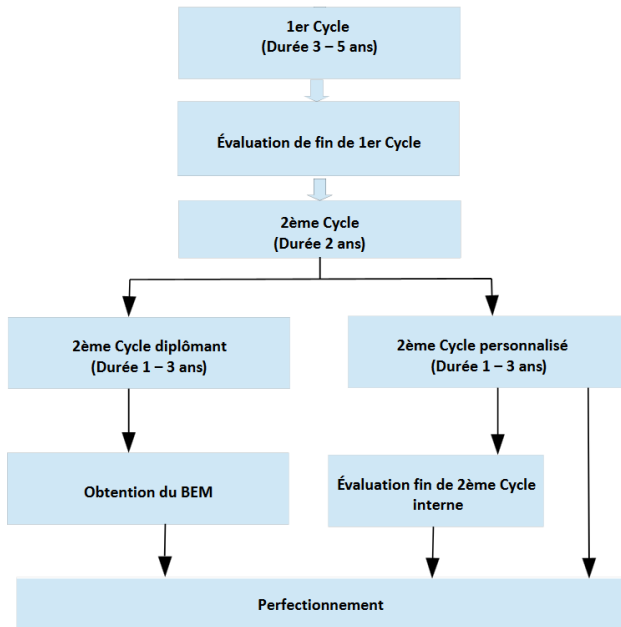
- 1 pièce de Batterie avec accompagnement CD ou piano ou soliste
ou 1 pièce de Clavier de percussion "2 baguettes" ou "4 baguettes"
avec accompagnement CD ou piano ou soliste

- 1 pièce de Caisse-claire ou Timbales avec accompagnement CD ou piano ou soliste

Possibilité de présenter une pièce de multi-percussion (mélange des familles)

+ 1 projet personnel

L'élève présente lui-même son programme au jury.



1. Pratique Instrumentale

Elle fait l'objet de cours hebdomadaires individuels ou en petits groupes.

L'apprentissage instrumental vise l'acquisition d'un savoir-faire technique motivé en permanence par l'interprétation, la découverte et la maîtrise d'un répertoire ouvert aux genres et styles variés.

➤ **Disciplines enseignées :**

BOIS	Flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone
CORDES	Violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, guitare électrique, guitare basse
CUIVRES	Trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba
PERCUSSIONS	Batterie, claviers de percussions, timbales, multi-percussions
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Harpe, piano classique, accordéon

2. Voix

➤ Conditions d'accès

La voix (pratique vocale soliste) peut-être choisie comme discipline principale ou complémentaire de pratique collective.

Les Ateliers / Chorales / Chœurs sont accessibles à tous en discipline complémentaire.

L'admission en classe de Chant lyrique, se fait à partir de 12 ans et en fonction des places disponibles.

➤ Organisation des études

Les cours en classe de chant sont individuels et accompagnés de formation musicale et d'une pratique collective.

Les cours sont collectifs pour les Ateliers/Chorales/Chœurs et sont couplés avec un cours de formation musicale.

➤ Modes d'évaluation

Fin de 1er cycle: contrôle continu et examen de fin de cycle devant un jury extérieur.

Epreuves : 1 pièce imposée + 1 pièce libre au choix de l'élève en musique de chambre

L'élève présente lui-même son programme au jury.

Fin de 2^{ème} cycle (BEM) : Contrôle continu et examen départemental

Epreuves : le programme doit comporter au moins deux morceaux d'époques et de styles différents (ou 1 morceau + pièce polyphonique arrangée) ainsi qu'au moins deux langues dont le français. Le programme peut comprendre des pièces en petite formation vocale, a cappella ou avec accompagnement. Le champ du répertoire est large (madrigal, air de cours, mélodie, lied, « songs », air sacré, musique contemporaine, pièces de cabaret, comédie musicale ou encore musiques traditionnelles ou extra européennes) + projet personnel.

L'élève présente lui-même son programme au jury.

Fin de 2^{ème} cycle personnalisé : Contrôle continu + possibilité selon le projet de l'élève de passer une évaluation en interne (facultative).

Epreuves : 1 pièce imposée + 1 projet personnel

L'élève présente lui-même son programme au jury.

3. Formation Musicale

Discipline de base, la formation musicale (F.M.) vise principalement la formation de l'oreille (construction et développement du sens de l'écoute), l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ainsi que l'acquisition d'une culture musicale de base permettant l'autonomie nécessaire à la pratique musicale.

➤ **FM classique**

Organisée en cycles sur le même schéma que les instruments, elle fait partie intégrante de la formation proposée à Arve en Scène et est obligatoire jusqu'à la fin de 2C2.

Pour valider un Certificat de fin de 1er cycle instrumental, une fin de 1^{er} cycle de FM validée est nécessaire. Pour valider un BEM, une fin de 2^{ème} cycle validée de FM est nécessaire.

➤ **FM adultes**

Un cours de Formation musicale est proposé aux adultes ou adolescents. Celui-ci comporte 2 niveaux.

Objectif : permettre une acquisition plus rapide des notions nécessaires à l'apprentissage d'un instrument, à la lecture / compréhension d'une partition.

4. Pratiques Collectives

La pratique collective constitue à la fois une finalité et un complément à la formation instrumentale et à la formation musicale. Elle permet une mise en pratique en collectif des acquisitions des autres matières dans un contexte social et musical vivant.

Discipline irremplaçable quant au développement du sens de l'écoute, la pratique d'ensemble contribue, par sa convivialité et la dynamique de groupe, à maintenir et accroître la motivation.

Moyen privilégié de découverte de répertoires riches et variés, elle donne l'occasion d'inscrire sa pratique dans des projets ou réalisations artistiques

Comme l'indique le Schéma national d'Orientation Pédagogique (SOP), « Les pratiques collectives doivent s'affirmer comme centrales dans l'enseignement prodigué par les Etablissements d'Enseignement Artistique. En effet la musique d'ensemble sera le cadre privilégié de la pratique du futur amateur. Ainsi, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage ».

➤ **Conditions d'accès**

La pratique collective et les manifestations sont obligatoires dès la 1^{ère} année, et font partie intégrante de la formation. La répartition dans les différents orchestres ou ensembles est décidée par l'équipe pédagogique en fonction du niveau instrumental et tient compte de l'intérêt de l'élève et de l'équilibre des diverses formations.

➤ **Organisation**

Les pratiques collectives fonctionnent de manière hebdomadaire ou sous forme de sessions. La préparation de concerts peut occasionner, de manière ponctuelle, des répétitions supplémentaires se déroulant en dehors des horaires fixés en début d'année.

➤ **Modes d'évaluation**

La participation collective est évaluée dans le cadre du contrôle continu (fréquentation assidue, investissement au sein du groupe, participation aux manifestations). Les bulletins seront pris en compte dans les divers examens.

1er Cycle 1ère
année

- Chorales d'enfants
- Atelier de Guitare d'accompagnement

1er cycle 2ème
année

- Poursuite des mêmes ensembles qu'en 1C1
- Orchestre à Cordes
- Orchestre Junior

1er Cycle 3ème
et 4ème année

- Poursuite dans les Orchestres (cordes ou junior)
- Ensemble Vocal
- Atelier de Musique de Chambre
- Atelier de Musique Actuelle

2ème Cycle

- Poursuite des mêmes ensemble qu'en 1C4 (Musique de Chambre, Musique Actuelle, Orchestre à Cordes)
- Ensemble de Flûtes Traversières
- Ensemble Vocal
Ou partenaires
- Chorale de l'Horloge de Cluses
- Orchestre d'harmonie de Cluses
- Batterie Fanfare de Cluses

EPCC Arve en Scène
Règlement des Etudes



Danse

Schéma des études chorégraphiques

1^{er} CYCLE (Durée 3 à 5 ans)	
Choix de la spécialisation : Classique/Contemporaine/Jazz/Street-Jazz	
A partir de 8 ans	
1C1	1h minimum par semaine
1C2	
1C3	2h30 minimum par semaine
1C4 et 1C5 (si besoin)	

Examen de fin de 1^{er} cycle



2^{ème} CYCLE (Durée 2 ans)	
A partir de 11 ans	
2C1	4h minimum par semaine
2C2	



2^{ème} CYCLE Diplômant (Durée 1 à 3 ans)	
2C3	4h minimum par semaine
2C4 et 2C5 (si besoin)	

Hors Coursus	1h30 minimu m par semaine
---------------------	---

*Examen de fin de 2^{ème} cycle
(Brevet d'études Chorégraphique)*

➤ Conditions d'accès

Conformément à la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse et inscrite au livre III du code de l'éducation, **les nouveaux élèves doivent être munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse**. Pour une réinscription, depuis le décret du 8 mai 2021, un questionnaire de santé rempli sur l'honneur remplace le certificat médical.

1er cycle (durée entre 3 et 5 ans), noté 1C1 à 1C5 : Enfants à partir de 8-9 ans (CE2)

- Sur avis des enseignants pour les élèves issus du cycle initiation
- Admission dans l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des places disponibles. Priorité donnée aux élèves ayant suivi l'initiation.

2ème cycle (durée 2 ans), noté 2C1 à 2C2 : A partir de 11 ans (entrée 6^{ème} ou 5^{ème})

- Admission après réussite de l'examen de fin de cycle I
- Admission à l'issue d'une audition d'entrée en septembre pour les élèves extérieurs

2ème cycle diplômant (durée entre 1 et 3 ans), noté 2C3 à 2C5 :

- Admission après avis du professeur motivé par l'élève

Hors Coursus : À partir de 15 ans, (entrée en 2de sauf dérogation)

- Admission après l'obtention du BEC (Brevet d'études chorégraphique, fin de 2^{ème} cycle)
- Admission après la fin du 2C2
- Admission pour les élèves extérieurs et adultes en fonction des places disponibles

➤ **Organisation des études**

1er cycle : les 2 premières années l'élève suit au minimum 1 cours de danse par semaine (d'1h) Classique/Contemporain/Jazz/Street-jazz. La 3^{ème} année, l'élève doit suivre 2 cours (de 1h15) minimum par semaine. *Pour le cursus en Classique, il s'agit de deux cours de classique (obligatoire)*

La 4^{ème} année, l'élève choisit, en accord avec l'équipe pédagogique, une discipline dominante (2 cours obligatoire d'1h15/cours), les autres devenant des disciplines complémentaires (1 cours).

2ème cycle : 2 à 3 cours (d'1h30/cours) dans la dominante + 1 cours dans les complémentaires.

À l'issue de la 2ème année, l'accès au parcours « Hors Cursus » peut être envisagé en concertation avec l'équipe pédagogique et accord de la direction.

Hors Cursus : Ouvert aux adultes et aux élèves ayant terminé leur 2^{ème} cycle 2^{ème} année.

➤ **Modes d'évaluation**

À l'intérieur d'un cycle, l'évaluation se fait sur la base du contrôle continu.

Fin de 1er cycle: examen devant jury extérieur

- Variation imposée par le ministère de la culture dans la discipline dominante choisie + chorégraphie libre en groupe (duo, trio...) créée par les élèves
- Contrôle continu dans les complémentaires.

Fin de 2^{ème} cycle : UV technique dans la dominante : examen devant jury extérieur

- Variation imposée par le ministère de la culture dans la discipline dominante choisie + chorégraphie libre en groupe (duo, trio...)
créée par les élèves
- Contrôle continu dans les complémentaires.



Théâtre

➤ Conditions d'accès

La classe T1 est accessible aux élèves de primaire (CE1 à CM2)

La classe T2 est accessible aux collégiens (6^{ème} à la 5^{ème})

La classe T3 est accessible aux collégiens (à partir de la 4^{ème}) et lycéens.

Le niveau des cours est avancé. (2^{ème} cycle)

La classe Adultes est accessible à partir de 18 ans.

➤ Organisation

Les cours sont organisés selon le schéma horaire défini par les professeurs et approuvé par la Direction. La présence hebdomadaire est de 1h30 par groupe.

Les prestations publiques font partie intégrante des pratiques collectives et sont, à ce titre, obligatoires. Les professeurs sont libres de regrouper les élèves selon leur volonté pédagogique.

➤ Objectifs

Classes T1 et T2

L'objectif de ce premier cycle est de :

- Développer la disponibilité corporelle et sensorielle
- Structurer l'espace et le temps
- D'aborder l'écriture individuelle, personnelle ou collective
- D'explorer les outils du jeu, la voix, le geste...

Il s'agit de séances complètes qui intègrent un échauffement vocal et corporel, des apprentissages techniques de bases, une pratique

collective et une approche des textes dramatiques (ou non) par la lecture et l'interprétation.

Classe T3

L'objectif du 2ème cycle est de :

- Renforcer les acquis fondamentaux, notamment le travail d'improvisation
- Favoriser le travail d'interprétation

Ils sont assortis de cours de conscience corporelle et de conscience vocale, ainsi que d'un stage intensif conduit par un artiste/professionnel extérieur.

Classe Adultes

Approche du Jeu de l'Acteur pour le plaisir et sans but professionnel. Dans cette classe sont abordées les techniques de base de l'Art Dramatique et de l'Expression Orale (timbre de la voix, diction, articulation, nuance du phrasé), ainsi que l'interprétation d'extraits de pièces du répertoire classique et moderne grâce auxquels les participants vont à la rencontre des grands auteurs classiques. Ils construisent des personnages dans des situations comiques et dramatiques et développent leurs facultés potentielles (concentration, intuition, imagination, sensibilité, maîtrise de soi, aisance corporelle).

➤ Modes d'évaluation

La participation aux cours de théâtre est évaluée dans le cadre du contrôle continu (fréquentation assidue, investissement au sein du groupe, participation aux manifestations) ainsi qu'à l'examen de fin d'année. Une fiche d'évaluation des acquis est remplie chaque année par le professeur.

EPCC Arve en Scène
Règlement des Etudes



Parcours Adapté

➤ Intégration du parcours d'enseignement adapté

Troubles de l'apprentissage

Ce parcours adapté permet à chaque élève, quelles que soient ses difficultés d'apprentissage, de bénéficier d'un enseignement artistique.

Pour répondre aux besoins spécifiques des élèves porteurs de troubles de l'apprentissage, l'établissement propose un dispositif pédagogique permettant aux élèves de suivre un parcours adapté en musique, en danse et en théâtre.

Pour ce faire, la direction de l'établissement évalue chaque situation particulière et établit en fonction des difficultés rencontrées en lien avec l'élève, la famille et l'équipe pédagogique, un contrat d'objectifs dans lequel est proposé à l'élève un aménagement du parcours d'apprentissage.

Un accompagnement pédagogique personnalisé et un suivi individualisé sont mis en place et tiennent compte des capacités d'évolution de chaque élève.

Situations de handicap

Egalement, l'EPCC Arve en Scène s'inscrit dans la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi du 11 février 2005), en répondant à la demande des élèves en situation de handicap par un aménagement de la pratique artistique.

Différentes pratiques artistiques pour des élèves présentant une déficience sensorielle, mentale ou motrice peuvent être mises en place,

en fonction des demandes, en concertation avec l'élève, la famille et le conseiller pédagogique en charge du handicap.

Une rencontre avec le conseiller pédagogique en charge du handicap permettra de faire émerger les besoins spécifiques de l'élève pour lui offrir le meilleur accompagnement possible.

➤ **Organisation du parcours**

L'accueil et le suivi sont personnalisés, l'enseignement adapté au cas par cas.

Les cours peuvent être individuels ou en petit collectif (3 à 6 personnes), selon les besoins de chacun (durée moyenne 1 heure).

➤ **Les objectifs**

Musique

- 1) Favoriser l'expression et la confiance en soi au travers de l'exploration sonore
- 2) Développer les capacités sociales et créatives du groupe
- 3) Améliorer la praxie et la concentration par la manipulation d'instruments de musique divers

Danse

- 1) Accompagner les élèves vers une prise de conscience de leurs corps et de leurs sensorialités
- 2) Prendre du plaisir au travers du mouvement dansé
- 3) Développer sa propre gestuelle et travailler le développement cognitif
- 4) Redécouvrir son corps

- 5) S'approprier l'espace, permettre de structurer le temps
- 6) Découvrir le rapport aux autres dans l'espace

Théâtre

- 1) Favoriser la communication, l'acceptation de l'autre à travers l'initiation théâtre
- 2) Créer un lien entre l'expression orale et l'activité : être en capacité de s'exprimer sur ses difficultés, ses ressentis, ses émotions
- 3) Favoriser la cohésion d'équipe et l'entraide
- 4) Œuvrer pour une meilleure qualité de vie, pour le bien-être et l'estime de soi

➤ Suivi pédagogique

Le suivi, lors du parcours adapté, se fait via un bilan régulier, en moyenne chaque trimestre, faisant état de la progression pédagogique de l'élève, ainsi que de sa progression vis-à-vis de ses difficultés.

Ce cursus est construit par un dialogue constant entre l'élève, sa famille et l'équipe enseignante. A tout moment, l'élève peut intégrer un cursus traditionnel en fonction de ses compétences et de ses besoins.

10) Duonet

Nous utilisons un logiciel de gestion d'établissement intitulé Duonet. Il permet de centraliser toutes nos données.

Au moment de l'inscription d'un élève à l'EPCC, un extranet famille doit être créé.

Cet espace permet, entre autre, via le menu Membres du foyer de :

- Réinscrire les membres de votre foyer déjà élèves à l'école
- Suivre la scolarité du/des élève(s) du foyer
- Consulter les horaires des cours et examens
- Suivre les absences
- Accéder aux bulletins d'évaluations.

Les informations des années précédentes restent accessibles pendant toute la scolarité de l'élève.

Via le menu Comptabilité :

- Télécharger les factures (Ces factures ne sont pas transmises par voie postale et sont uniquement téléchargeables via cet espace).

11) Application du règlement des études

Le présent règlement fait l'objet de publication affichée dans la salle du personnel au sein de l'EPCC et est transmis à chaque salarié de l'EPCC.

Aucun salarié de l'EPCC n'est censé ignorer ce présent règlement.

Le directeur de l'EPCC est chargé de son application.

Fait à Cluses, le 30 Mai 2023 à 19h.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPCC « Arve en Scène »,
Madame Catherine HOEGY.





ÉCOLE DE MUSIQUE

DANSE & THÉÂTRE

EPCC Arve En Scène
20 rue du Pré Bénévix – 74300 Cluses
Tel : 04 50 96 47 03 contact@arve-en-scene.fr

Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS



**haute
savoie**
le Département